



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Perrier

Question écrite n° 48700

Texte de la question

M. Roger Mei attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la décision du groupe Nestle de lancer un nouveau produit portant le label « Baraka Perrier », a partir de sources qu'il possède en Egypte. Ce produit reprend la typographie originale caractérisant les produits de la source Perrier à Vergeze et imite, à s'y méprendre, le dessin de la célèbre bouteille française. Les salariés de Perrier à Vergeze s'indignent de cette stratégie, assimilable à une délocalisation, qui met en cause directement les exportations des produits de la source Perrier et par la même l'emploi sur le site de Vergeze. Cette crainte se trouve fondée après l'annonce de la direction de supprimer 450 emplois dans les prochaines années. Bien que le groupe Nestle soit propriétaire de la source Perrier, l'usage du label propre à l'exploitation de cette source pour la commercialisation d'un produit différent est de nature à tenir durablement l'image de marque de la source Perrier. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre auprès du groupe Nestle pour préserver le potentiel industriel de la source gazeuse Perrier, dont la notoriété mondiale s'est construite grâce à la qualité de cette source elle-même et au savoir-faire des salariés.

Données clés

Auteur : [M. Meï Roger](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48700

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 892